

Réunion de la commission Territoires du 26 novembre 2020

SYNTHÈSE

La commission Territoires du 26 novembre 2020 s'est tenue sous la présidence de Pierre-Philippe Combes.

1. La commission a débuté par des points divers.

Tout d'abord, Luc Brière et Michel Duée, rapporteurs de la commission, ont présenté les **travaux des services statistiques publics en lien avec les territoires menés en 2020**, en mettant l'accent sur les adaptations dues à la crise sanitaire. L'essentiel des travaux du système statistique public a pu se poursuivre, même si certaines enquêtes ont dû être annulées ou reportées. Les travaux spécifiques à la crise menés par l'Insee ont été regroupés sur une page dédiée du site. Plusieurs ont une composante territoriale. De même, plusieurs services statistiques ministériels (souvent avec l'Insee) ont mis en place des enquêtes dédiées à la connaissance des répercussions de la crise sanitaire sur les personnes et les entreprises. La refonte des zonages a été menée à bien avec seulement quelques mois de retard et la diffusion de ces zonages s'est accompagnée de publications nationales et régionales.

Luc Brière a aussi informé la commission de la mise en œuvre du **projet « Open Collectivités »** par la Direction générale des collectivités locales (DGCL), qui vise à mettre en place un portail web pour rassembler les informations et statistiques économiques et sociales (notamment financières) sur les collectivités locales. Un premier prototype en cours d'élaboration sera testé prochainement auprès des utilisateurs, qui sont invités à faire part de leur intérêt éventuel à participer à ce test.

Des représentants de collectivités locales ont souligné leurs difficultés dans la collecte des données pour les services publics. L'open data ne répond pas non plus aux besoins de données à la commune voire à l'IRIS, ainsi que des données agrégées à l'échelle des schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Une **information sur l'enquête Comparaison spatiale des prix** a été présentée par Karine Dufour de l'Insee, dont l'examen en vue de l'obtention de l'avis d'opportunité aura lieu au printemps 2021. Cette enquête, réalisée tous les 5-6 ans, compare les prix de chaque département d'outre-mer avec la métropole, de la Corse avec la province, de l'agglomération parisienne avec la province et des différentes régions provinciales, pour les produits de grande consommation en grande distribution. En 2022 une quatrième source va s'ajouter aux trois sources de données déjà mobilisées dans le passé : les données de caisse pour les produits alimentaires industriels, d'entretien, d'hygiène et de beauté achetés en super et hypermarchés.

2. La commission a ensuite traité **son sujet principal : les données et l'utilisation du prix du foncier et de l'immobilier**, qui correspond à l'avis n°5 du moyen terme du Cnis.

Les estimations annuelles du parc de logements ont été présentées dans un premier temps. Céline Arnold de l'Insee a notamment souligné qu'il s'agit d'une synthèse de sources multiples. La série temporelle longue ainsi obtenue, démarrant en 1982, permet de chiffrer chaque année le parc de logements ordinaires et de donner sa structure par catégorie de logement, type d'habitat, statut d'occupation et zone géographique.

Puis, Mathias André et Olivier Meslin, tous deux de l'Insee, ont axé leur présentation sur **l'exploitation des données administratives pour une connaissance fine du patrimoine immobilier des ménages**. Leur travail a commencé par la définition du patrimoine immobilier des ménages, Les données cadastrales (fichier Majic), le répertoire Fidéli, les données du registre du commerce et des sociétés (RCS), les données sur les transactions immobilières (DVF) et les données sur la fiscalité locale (REI) leur ont permis de constituer une base exhaustive des prix de l'immobilier et des patrimoines immobiliers, qui permet d'étudier finement les distributions.

Sylvain Humbertclaude du Service des données et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique a présenté **l'enquête sur le prix des terrains et du bâti**, qui existe depuis 2006 et qui est exhaustive depuis 2010. Son champ est celui des permis de construire pour les maisons individuelles en secteur diffus, délivrés à des particuliers ; elle couvre la France entière (y compris Mayotte).

Pascale Pollet du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture a proposé un aperçu du **prix du foncier agricole**. Le calcul de ce prix se fait à partir des informations provenant de l'observatoire du marché du foncier rural établi par les Safer, qui couvrent l'ensemble du marché des espaces naturels (agricoles et forestiers) et retracent les flux du marché foncier. La présentation s'est terminée par un focus sur les départements d'outre-mer, pour souligner que, dans ce cas, le découpage géographique se révèle à l'usage trop fin par rapport aux observations que l'on peut collecter.

Enfin, Aurélie Sotura de la Banque de France a partagé avec l'auditoire les résultats d'une étude sur **la mutualisation des infrastructures et des services publics des communes**, utilisant des données administratives et des données publiques très précises sur les communes. Cette étude montre qu'on peut ainsi estimer les effets de débordement des biens publics au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Les échanges avec la salle ont surtout porté sur la mise à disposition des codes (de la part du Cerema ou de l'Insee) et sur la fiabilité des données disponibles en *open data*. Il a aussi été souligné que les données accessibles sont lacunaires à l'échelle des SCoT et des EPCI, alors que ces données à des échelles fines seraient utiles pour les diagnostics d'urbanisme. Un problème analogue se pose pour les données agricoles, où le niveau le plus fin est celui des petites régions agricoles. Le manque de données statistiques sur les loyers a aussi été souligné.

L'avis de la commission sur ce sujet indique que les sources sont nombreuses, riches et diversifiées. Il souligne que la commission est favorable à l'extension de la base de données sur les loyers.

3. Dans un deuxième temps, la commission a pris connaissance des **conclusions du Groupe de travail piloté par l'Insee sur la définition statistique du rural**. David Levy de l'Insee, après avoir résumé la démarche et le travail fait par le groupe de travail, en a présenté les résultats. L'espace rural est défini comme l'ensemble des communes peu denses et très peu denses (ce qui correspond au niveau 3 de la grille de densité internationale). Les catégories retenues identifient des profils sociodémographiques et elles combinent des critères de densité avec d'autres de nature fonctionnelle. Elles permettent ainsi de traiter le continuum entre les espaces urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés. Elles sont compatibles avec les typologies utilisées par la Drees et la Deep. Le groupe de travail recommande l'usage de cette typologie pour les travaux statistiques.

Un échange avec la salle a souligné que ce travail est valorisant pour l'espace rural, ainsi que le consensus sur l'approche morphologique. Il a ensuite porté sur la poursuite de ces travaux, notamment pour affiner les typologies d'espaces ruraux. L'Anct a notamment indiqué le souhait de mettre en place un « espace de travail », qui soit un lieu d'échange et de concertation entre les utilisateurs de cette définition statistique des espaces ruraux, notamment pour poursuivre les études sur ce sujet. L'AMRF a informé la commission de l'envoi d'une note en amont, qui explicite la position de l'Association.

La commission a terminé en émettant **un avis** s'encourageant une appropriation progressive de cette catégorisation tout en notant que la prise en compte d'autres critères, complémentaires à l'influence des pôles d'emploi, pourrait contribuer à affiner la description des espaces ruraux. Elle recommande donc que des études complémentaires soient menées, selon les besoins et les finalités spécifiques des différents utilisateurs.

Prochaine réunion de la commission « Territoires » : jeudi 20 mai 2021